



ASSISTANCE-VOYAGE

Elle vous aide
à vous préparer
en cas d'urgence



Lorsque vous voyagez au Canada ou à l'étranger, vous pouvez le faire en toute confiance puisque vous savez que l'assistance voyage en cas d'urgence est incluse dans votre régime d'assurance collective.

Allianz Global Assistance – le fournisseur d'assistance-voyage en cas d'urgence de Manuvie – peut vous aider, vous et votre famille, en cas d'urgence médicale pendant un voyage à l'extérieur de votre province de résidence.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT VOTRE DÉPART

- Renseignements avant votre voyage : Pour obtenir des conseils de voyage utiles, des réponses à vos questions sur vos garanties d'assurance voyage et pour savoir à quoi vous devriez vous attendre si vous devez présenter une demande de règlement, communiquez avec Allianz au **1 800 363 1835** ou visitez le site **www.allianz-assistance.ca/fr/soutien-aux-clients/faq/**
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les avertissements aux voyageurs, les risques pour la santé, le passeport, les visas et les exigences en matière de vaccination et d'inoculation, visitez le site **voyage.gc.ca**.
- **N'oubliez pas votre carte d'avantages sociaux de Manuvie et votre carte d'assurance maladie provinciale** : votre carte d'avantages sociaux comporte des renseignements importants sur le régime et les numéros de téléphone dont vous pourriez avoir besoin en cas d'urgence. Il est aussi fortement recommandé d'apporter votre carte d'assurance maladie provinciale en voyage.



**Apportez-vous votre téléphone?
Téléchargez l'application Services
mobiles Manuvie**



L'une des plus intéressantes caractéristiques de l'application Services mobiles Manuvie est la version numérique de votre carte d'avantages sociaux! Téléchargez l'application à partir de l'App Store d'Apple ou de Google Play dès aujourd'hui.

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMMUNIQUEZ AVEC ALLIANZ LE PLUS TÔT POSSIBLE.

Vous serez dirigé vers un médecin ou l'établissement médical approprié à l'échelle locale pour traiter votre affection, et vous aurez de l'aide pour gérer votre demande de règlement et assumer les frais médicaux admissibles, dans la mesure du possible.

Composez le numéro sans frais partout dans le monde* – il est préférable que vous téléphoniez d'une ligne terrestre.

.....

Canada et États-Unis : 1 800 265-9977

Mexique : 00 1 800 514-3702

République dominicaine : 1 888 751-4403

À l'échelle mondiale : Code du pays
+ 800 9221-9221

.....

Si vous avez de la difficulté à établir la communication au moyen du numéro international sans frais, composez le numéro pour le Canada et les États-Unis ou appelez à frais virés au 519 741-8450.

*Sans frais pour les appels à partir de lignes terrestres locales ou de cellulaires dont la carte SIM est enregistrée dans la zone d'appels locale. Sinon, des frais de mise en communication pourraient s'appliquer.



POUR OBTENIR UNE AIDE APPROPRIÉE EN CAS D'URGENCE – COMMUNIQUEZ AVEC ALLIANZ

■ Frais engagés

Accompagnement dans la gestion de votre demande de règlement et couverture des frais médicaux admissibles, dans la mesure du possible

■ Restez en contact

Établissement de la communication entre votre médecin de famille et le médecin traitant afin de vous aider à obtenir les soins appropriés, tout en informant votre famille à la maison

■ Transport

Organisation du transport pour des raisons médicales, du retour à votre lieu de résidence ou du déplacement d'un proche parent, le cas échéant

■ Avez-vous perdu quelque chose?

Remplacement des documents perdus ou volés, avec l'aide des autorités locales

■ Conseils juridiques

Établissement de la communication avec les représentants légaux lors d'un voyage à l'extérieur du Canada, au besoin.

CE QUI EST COUVERT EN COURS DE VOYAGE

Soins médicaux qui doivent être prodigués sans délai en raison d'une blessure soudaine et inattendue ou d'une nouvelle affection.

Soins médicaux qui doivent être prodigués sans délai en raison d'une affection chronique ou d'un problème de santé particulier ayant fait l'objet d'un diagnostic, mais **stable du point de vue médical**¹ avant le départ.

Urgence médicale liée à une grossesse, pourvu que le voyage soit terminé au moins quatre semaines avant la date prévue de l'accouchement et qu'il n'y ait pas de preuve de grossesse à haut risque.

¹ Une affection chronique ou un problème de santé est considéré **stable du point de vue médical** si dans les 90 jours précédents :

- vous n'avez reçu aucun traitement ni examen à l'égard d'une nouvelle affection ou de nouveaux symptômes;
- vos symptômes existants ne se sont pas aggravés et leur fréquence n'a pas augmenté;
- vos traitements et vos médicaments n'ont pas été changés;
- vous n'avez pas été hospitalisé pour le traitement d'une affection existante;
- vous n'avez aucun rendez-vous ni examen prévu après votre retour à votre lieu de résidence.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Frais médicaux engagés à la suite de la **stabilisation** de l'affection qui a causé l'urgence médicale.

Frais médicaux d'urgence liés à une affection préexistante et **instable**, comme un problème de santé chronique ou une affection ou des symptômes pour lesquels vous avez subi des examens ou reçu des traitements, même si un diagnostic n'a pas encore été posé.

Frais d'utilisation d'Internet, y compris les communications avec Allianz.

Frais d'appels téléphoniques, sauf dans le cas d'appels faits directement à Allianz si vous éprouvez des difficultés à utiliser le numéro sans frais et le numéro de téléphone à frais virés à partir de votre emplacement.

RÈGLEMENTS D'ASSURANCE VOYAGE

Allianz fera de son mieux pour prendre des dispositions de remboursement directement avec les fournisseurs de services. Il est donc utile que vous communiquiez avec Allianz avant de payer les fournisseurs de soins médicaux. Cependant, vous devriez toujours être prêt à régler vous-même les frais médicaux sur-le-champ et à obtenir les reçus originaux détaillés que vous devrez soumettre avec le formulaire de demande de règlement d'Allianz lorsque vous retournerez à votre lieu de résidence. Veuillez noter que les demandes de règlement à l'étranger prennent plus de temps à traiter que les demandes de règlement Soins médicaux et Soins dentaires.



Pour obtenir plus de renseignements sur vos options d'assurance voyage, visitez le site manuvie.ca/pour-vous/assurance/explorez/voyage.html.



PASSEZ VOTRE COUVERTURE EN REVUE

Veillez communiquer avec l'administrateur de votre régime ou le Centre de service à la clientèle de Manuvie pour vérifier votre couverture d'assurance voyage avant de quitter votre lieu de résidence. Vous pouvez également accéder à votre compte à l'adresse **manuvie.ca/participant** pour consulter votre brochure d'assurance collective et obtenir plus de précisions sur la couverture, y compris les restrictions relatives à l'âge, les maximums de jours de voyage et les limites en dollars.

NOUS VOUS SOUHAITONS UN VOYAGE EN TOUTE SÉCURITÉ!

Nous espérons que vous n'aurez pas besoin de tout cela, mais vous pouvez voyager avec une plus grande tranquillité d'esprit en sachant que vous êtes couvert pendant que vous êtes en voyage.

En cas d'urgence médicale, composez le numéro de téléphone sans frais* de l'endroit où vous vous trouvez.

Canada et États-Unis : 1 800-265-9977

Mexique : 00 1 800-514-3702

République dominicaine : 1 888 751-4403

À l'échelle mondiale : Code du pays
+ 800 9221-9221

Si vous avez de la difficulté à établir la communication au moyen du numéro international sans frais, composez le numéro pour le Canada et les États-Unis ou appelez à frais virés au 519 741-8450.

*Sans frais pour les appels à partir de lignes terrestres locales ou de cellulaires dont la carte SIM est enregistrée dans la zone d'appels locale. Sinon, des frais de mise en communication pourraient s'appliquer.



Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.
GL4003F 10/17